

(N° 92.)

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

SESSION DE 1894-1895.

### **Projets de Loi tendant à accorder la grande naturalisation.**

*(Voir les nos 114, 180, 227 et 254, session de 1894-1895, de la Chambre des Représentants.)*

### **LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

#### **I.**

Vu la demande du sieur HUBERT-LAMBERT BUSCH, négociant, à Anvers, né à Schleiden (Prusse), le 14 juillet 1854, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'article 2 de la loi du 6 août 1881 ;

Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### **ARTICLE UNIQUE.**

La grande naturalisation est accordée au sieur HUBERT-LAMBERT BÜSCH.

*La formule qui précède est applicable à chacune des demandes suivantes :*

#### **II.**

JEAN EISCHEN, médecin, à Arlon (Luxembourg), né à Useldange (grand-duché de Luxembourg), le 13 mars 1862.

#### **III.**

JEAN-MICHEL PAULSEN, tailleur, à Liège, né à Sittard (Pays-Bas), le 21 décembre 1835.

( 2 )

IV.

PIERRE POHL, directeur d'usine, à Saint-Ghislain (Hainaut), né à Godesberg (Prusse), le 18 février 1840.

V.

GUSTAVE SCHWER, négociant, à Anvers, né à Radolfzell (grand-duché de Bade), le 11 novembre 1844.

VI.

PIERRE-FRANÇOIS-CLÉMENT TEUWEN, docteur en médecine, à Tongres (Limbourg), né à Maastricht (Pays-Bas), le 27 février 1856.

Bruxelles, le 10 juillet 1895.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
P. TACK.